



Clermont-Ferrand, le 19 mars 2020

**A l'attention de Madame la Préfète du Puy de Dôme**

*Copies à Monsieur le Recteur d'Académie et à Monsieur le Directeur de l'ARS AURA*

**Objet : Manque de matériel de protection pour les personnels des hôpitaux, de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales et accueil des enfants des personnels soignants**

Madame la Préfète,

L'Union départementale Force Ouvrière du Puy de Dôme, avec ses syndicats de l'enseignement (Fédération FO de l'Enseignement, de la culture, de la formation professionnelle) et de la santé (Groupement Départemental FO Santé du Puy de Dôme), vous alertent dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Cette alerte concerne les risques prévisibles en raison de l'épidémie de Coronavirus que courent les agents de la fonction publique et salariés mobilisés actuellement et le manque de mesures prises par les services de l'Etat en matière de protection des personnels confrontés à cette épidémie.

Dans les hôpitaux, nous avons constaté, y compris dans les services de soins, un manque important de masques (masques chirurgicaux et FFP2) et de solutions hydro-alcooliques.

Beaucoup d'EHPAD, accueillant une population particulièrement vulnérable aux virus et donc nécessitant une protection maximale, n'ont reçu que très peu de masques chirurgicaux pour assurer les soins au quotidien, les masques FFP2 sont encore plus rares. Ces établissements déjà victimes d'un fonctionnement à flux tendu auront le plus grand mal à contenir la vague épidémique. Pour exemple, la dotation en masques que vous dédiez au CHU (établissement référent pour la prise en charge des patients du coronavirus) est insuffisante pour assurer la protection des agents hospitaliers en 1<sup>ère</sup> ligne dans ce combat. De plus les livraisons ne sont pas effectuées dans les temps provoquant des périodes de « rupture ».

Pourtant, les personnels hospitaliers, les personnels de l'Éducation Nationale, les agents des collectivités territoriales, qui n'ont pas ou peu de matériel de protection dans leur service ou dans leur établissement, ont pu constater lors du 1er tour des élections municipales que nombre d'assesseurs étaient munis de masques de protection. Ils ont également constaté lors de la soirée électorale que nombre de journalistes et de personnalités politiques étaient eux aussi munis de masques de protection. Comment comprendre qu'il n'y en ait pas assez pour le personnel des hôpitaux, de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales ?

Si les stocks s'avéraient insuffisants pour assurer les besoins, pouvez-vous nous dire, Madame la Préfète, quelles mesures seraient prises pour assurer la production des masques nécessaires et à quel moment ceux-ci seraient-ils disponibles ?

Même question pour les respirateurs, qui, au vu de l'épidémie prévue par vos services, risquent d'être en nombre insuffisant pour tous les malades ? Et là aussi, à quel moment avez-vous prévu de les livrer ?

Madame la Préfète, le gouvernement martèle comme consigne "Restez chez vous !"

Nous comprenons les difficultés d'organiser dans l'urgence de la situation la garde des enfants des personnels soignants indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Cette organisation relève bien de la responsabilité de l'Etat. L'accueil en collectivité mis en place en ce moment est susceptible de représenter un danger pour ces enfants, leurs parents et les personnels qui y exercent. Le matériel de protection est en nombre insuffisant voire inexistant dans les écoles, nous avons d'ailleurs alerté l'Inspection Académique par courrier le 18/03/2020 à ce sujet.

Nous demandons urgemment que soit mis à disposition de tous les personnels des masques, des gants et du gel hydro-alcoolique en quantité. Nous vous rappelons qu'en matière de santé et de sécurité au travail des enseignants, c'est Monsieur le Recteur d'Académie qui est responsable et qui doit s'assurer que les conditions de sécurité soient réunies pour l'accueil des personnels et des élèves. En l'absence de matériel de protection, de suivi médical digne de ce nom, le nombre d'enseignants volontaires qui ont répondu présents pour le moment risque de se réduire.

Madame la Préfète, nous nous permettons d'insister sur ces questions, éminemment légitimes. Les personnels ne peuvent faire face sans le matériel ou les dispositions adéquates !

L'Union Départementale FO du Puy de Dôme, le Groupement Départemental Santé du Puy de Dôme et la Fédération FO de l'Enseignement, de la culture, de la formation professionnelle vous demandent :

- Que toutes les mesures soient prises par les employeurs, en premier lieu l'Etat, pour protéger la santé et la sécurité au travail de tous les personnels, les remerciements des uns et des autres ne constituant pas une barrière à virus.
- De tout mettre en œuvre pour permettre la garde des enfants des personnels soignants dans les meilleures conditions de sécurité.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

**Frédéric Bochard**, Secrétaire Général  
de l'UD FO du Puy de Dôme,  
**Cécile Raby**, Secrétaire Départementale  
de la fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle  
**Valérie Margat**, Secrétaire Générale  
du Groupement Départemental FO Santé du Puy de Dôme